

<p style="text-align: center;">AMERICAN PHYSICAL SOCIETY Accord de licence de membre de consortium</p>	<p style="text-align: center;">AMERICAN PHYSICAL SOCIETY Consortia Member License Agreement</p>
<p>Cet Accord est établi entre American Physical Society, désigné ci-après sous le nom de «Éditeur», situé à One Physics Ellipse, College Park, MD 20740, États-Unis</p> <p>Et</p>	<p>This Agreement is between the American Physical Society, herein known as (“Publisher”), located at One Physics Ellipse, College Park, MD 20740, USA</p> <p>and</p>
<p>L'établissement _____ («Établissement»), situé à _____ et dont les coordonnées figurent à l'annexe 3, en tant que membre du «Consortium Couperin» («Consortium»).</p>	<p>the Institution _____ (“Institution”), located at _____ and whose contact details are included in Schedule 3, participating as a member of the “Couperin Consortium” (“Consortium”).</p>
<p>1. L'Éditeur reconnaît que l'Établissement peut accorder à ses Utilisateurs autorisés (définis dans l'annexe 1) un accès électronique aux Éléments sous licence de l'Éditeur énumérés à l'annexe 2 (Éléments sous licence»).</p>	<p>1. The Publisher agrees that the Institution may grant their Authorized Users (defined in Schedule 1) electronic access to the Publisher’s Licensed Materials listed in Schedule 2 (“Licensed Materials”).</p>
<p>2. L'Établissement aura accès aux Éléments sous licence via les adresses IP définies à l'annexe 3 ou via les adresses IP précédemment fournies à l'Éditeur.</p>	<p>2. The Institution will access the Licensed Materials via the IP addresses set out in Schedule 3 or via IP addresses previously supplied to the Publisher.</p>
<p>3. Cette licence est soumise aux Termes et conditions de l'Éditeur, qui figurent à l'annexe 1.</p>	<p>3. This License is subject to the Publisher’s Terms and Conditions, which are set out in Schedule 1.</p>
<p>4. Toute modification des Termes et conditions de l'Éditeur doit être faite par écrit et signée par les deux Parties.</p>	<p>4. Any amendments to the Publisher’s Terms and Conditions must be in writing and signed by both parties.</p>
<p>5. L'Établissement ne peut ni céder ni transférer son droit d'accès aux Éléments sous licence à quelqu'autre établissement, organisation ou personne que ce soit.</p>	<p>5. The Institution shall not assign or transfer its right to access to the Licensed Materials to any other institution, organization, or person.</p>

<p>6. Les Éléments sous licence et leur contenu, y compris les résumés, sont la propriété de l'American Physical Society et sont protégés par le droit d'auteur. Ces éléments sont soumis à toutes les protections du droits d'auteur et du droit des bases de données applicables et à tout autre droit du propriétaire et de l'éditeur en vertu des lois des États-Unis et d'autres pays. Les mentions de droits d'auteur dans les Éléments sous licence et dans leurs articles ne peuvent être supprimés, masqués ou modifiés de quelque manière que ce soit. Les Utilisateurs autorisés ne peuvent revendiquer aucune propriété en raison de leur utilisation ou de leur accès. TOUS LES DROITS SONT RÉSERVÉS.</p>	<p>6. The Licensed Materials and their contents, including abstracts, are owned and copyrighted by the American Physical Society. This material is subject to all applicable copyright and database protection and other rights of the stated owner and publisher under the laws of the United States and other countries. Copyright notices in the Licensed Materials and its articles may not be removed, obscured, or modified in any way. Authorized Users shall claim no ownership by reason of use or access. ALL RIGHTS RESERVED.</p>
--	--

Annexe 1: Termes et conditions de l'Éditeur	Schedule 1: Publisher Terms and Conditions
<p>1. UTILISATEURS AUTORISÉS</p> <p>L'Éditeur accorde à l'Établissement et à ses Utilisateurs autorisés l'accès en ligne aux Éléments sous licence énumérés à l'annexe 2. Cet Accord s'applique uniquement à l'Établissement et à ses Utilisateurs autorisés et ne peut être transféré ni étendu à d'autres. Dans le cadre du présent Accord, un «Utilisateur autorisé» désigne toute personne considérée comme employé, membre du personnel enseignant-chercheur ou étudiant officiellement affilié à l'établissement ainsi que toute personne ayant un accès légal aux collections et aux installations sur place de l'Établissement. Les Utilisateurs autorisés peuvent être des personnes éloignées de l'emplacement physique de l'Établissement dont l'accès est administré à partir du site ou du campus de l'Établissement. Le présent Accord s'applique uniquement à l'Établissement et à ces Utilisateurs autorisés et ne peut être transféré ni étendu.</p>	<p>1. AUTHORIZED USERS</p> <p>The Publisher grants the Institution and its Authorized Users online access to the Licensed Materials listed in Schedule 2. This grant extends only to the Institution and its Authorized Users and may not be transferred or extended to others. For purposes of this Agreement, an “Authorized User” is any individual who is an employee, faculty staff, or student officially affiliated with the Institution and persons with legal access to the Institution’s collections and facilities on site. Authorized Users may be persons remote from the Institution’s physical location whose access is administered from the Institution’s site or campus. This Agreement extends only to the Institution and such Authorized Users and may not be transferred or extended.</p>
<p>2. ADRESSES IP</p> <p>Le Preneur de licence doit être identifié et authentifié par ses adresses ou plages de protocole Internet (IP) comme indiqué à l'Annexe 4. Le Preneur de licence est responsable de la fourniture d'adresses IP à l'Éditeur et de la gestion des adresses IP périmées ou inexactes associées au compte du Preneur de licence. L'Éditeur n'acceptera que les adresses IP appartenant à l'abonné ou destinées à son seul usage. Toutes les adresses IP sont soumises à l'examen et à l'approbation du personnel technique de l'Éditeur. L'Éditeur se réserve le droit de rejeter toute adresse IP ne respectant pas ces critères. Le Preneur de licence doit faire des efforts raisonnables pour empêcher l'accès de personnes non autorisées à ses adresses IP autorisées et mettre fin à tout accès non</p>	<p>2. IP ADDRESSES</p> <p>The Licensee shall be identified and authenticated by their Internet Protocol addresses or ranges (IPs) as indicated in Schedule 4. The Licensee is responsible for providing IPs to the Publisher, and for managing expired or inaccurate IPs associated with the Licensee’s account. Publisher will only accept IPs owned by or for the sole use of the subscriber. All IPs are subject to review and approval by the Publisher technical staff. Publisher reserves the right to reject any IPs failing to fulfill these criteria. Licensee shall use reasonable efforts to prevent access by unauthorized individuals to its authorized IPs, and terminate any unauthorized access of which it has actual notice or knowledge. Publisher does not allow IP sharing across multiple institutions or accounts. Licensee shall not share IPs with unauthorized users for access to the Licensed</p>

<p>autorisé dont il a effectivement connaissance. L'Éditeur ne permet pas le partage d'IP entre plusieurs établissements ou comptes. Le Preneur de licence ne doit pas partager les adresses IP avec des utilisateurs non autorisés pour accéder aux Éléments sous licence. Le Preneur de licence doit, en tout temps, faire des efforts commercialement raisonnables pour utiliser les Éléments sous licence dans un environnement sécurisé et fournir une protection adéquate, et avoir en place des politiques de sécurité appropriées, des procédures, des méthodes de contrôle d'accès et des techniques de protection du réseau afin de protéger l'accès aux Éléments sous licence.</p> <p>L'Éditeur autorise un accès à distance, sécurisé et en mode "nomade", depuis tout point géographique situé dans et hors le site du Preneur de licence. Un accès sécurisé et à distance en mode "nomade" n'est autorisé que pour le personnel enseignant, les enseignants-chercheurs et les chercheurs, les étudiants (étudiants de premier, deuxième et troisième cycle), et le personnel technique et administratif du Preneur de licence. L'accès à distance, sécurisé et en mode « nomade », est contrôlé par le Preneur de licence à l'aide de tout système d'identification et d'authentification comme par exemple les produits VPN, les systèmes SSO (Single Sign On), les annuaires LDAP, couplés à l'usage de tout type de serveurs mandataires ou <i>via</i> tout autre système de contrôle d'accès à des services web sur souscription comme les fédérations d'identités suivant par exemple le protocole Shibboleth.</p>	<p>Materials. Licensee shall at all times use commercially reasonable efforts to use the Licensed Materials in a secure environment and provide adequate protection for and have in place appropriate security policies, procedures, access control methodologies and network protection techniques to safeguard access to the Licensed Materials.</p> <p>The Publisher allows secure and « on-the-go » remote access, from any location in and outside the Licensee premises. Secure and « on-the-go » remote access is only authorized for the teaching staff, lecturers researchers and researchers, students (undergraduates, graduates and postgraduates) and for the technical and administrative staff of the Licensee. Remote access, secure and « on-the-go », is controlled by the Licensee with any identification and sign-on such as, for instance, VPN products, SSO (Single Sign On) systems, LDAP directories, associated with any type of proxy servers or via any other access control systems to subscribed web services such as identity federations following, for instance, the Shibboleth protocol.</p>
3. USAGES AUTORISÉS	3. PERMITTED USE
a. Les Utilisateurs autorisés sont autorisés à accéder en ligne aux Éléments sous licence énumérés à l'annexe 2 et peuvent télécharger, enregistrer ou imprimer du texte, des résultats de recherche ou d'autres	a. The Authorized Users are permitted online access to the Licensed Materials listed in Schedule 2, and may download, save, or print text, search results,

<p>informations provenant des Éléments sous licence uniquement pour leur utilisation ou leur recherche personnelle et ne peuvent utiliser cet accès en ligne que d'une manière conforme à toutes les lois et tous les règlements en vigueur.</p>	<p>or other information from the Licensed Materials solely for their private use or research and may only use this online access in a way that conforms with all applicable laws and regulations.</p>
<p>b. L'Établissement peut inclure des articles provenant des Éléments sous licence dans des supports de cours sous forme imprimée ou numérique à destination des Utilisateurs autorisés pour un usage dans le cadre de l'enseignement en classe ou dans des réserves (imprimées ou numériques) qui doivent être supprimées par l'Établissement après la fin du semestre dans lequel se termine ledit cours.</p>	<p>b. The Institution may include articles from the Licensed Materials in course packs in print or digital form for distribution to Authorized Users for their use in connection with classroom instruction or in reserves (print or digital), which are to be deleted by the Institution after the end of the semester in which the related course concludes.</p>
<p>c. L'Éditeur accorde à l'Établissement et aux Utilisateurs autorisés la permission d'utiliser des citations succinctes extraites des Éléments sous licence en ligne en citant la source, et de copier et transmettre du contenu provenant d'articles individuels de «personne à personne» dans le cadre d'échanges scientifiques et non systématiques entre Utilisateurs autorisés et entre particuliers.</p>	<p>c. The Publisher grants the Institution and Authorized Users permission to use brief quotations from the content of the online Licensed Materials with the customary acknowledgment of the source, and to copy and transmit content from individual articles in "person-to-person" and non-systematic scholarly exchanges of information between Authorized Users and specific individuals.</p>
<p>d. Prêt inter-bibliothèques: les articles individuels contenus dans les Éléments sous licence peuvent être fournis à une autre bibliothèque, à condition que le fichier électronique soit supprimé immédiatement après l'impression, à des fins de recherche ou d'étude personnelle et non à des fins commerciales.</p>	<p>d. Interlibrary Loan: Individual articles contained in the Licensed Materials may be supplied to another library, provided the electronic file is deleted immediately after printing, for the purpose of research or private study and not for commercial use.</p>
<p>e. L'Établissement convient que tout usage des Éléments sous licence par des Utilisateurs autorisés autre que ceux indiqués ci-dessus est une violation des termes de cet Accord. Tout autre usage des</p>	<p>e. The Institution agrees that use of the Licensed Materials by Authorized Users other than indicated above is a violation of the terms of this Agreement. Any</p>

Éléments sous licence requiert l'autorisation écrite du titulaire des droits d'auteur.	other use of the Licensed Materials requires the written permission of the copyright holder.
4. STATISTIQUES D'UTILISATION	4. USAGE STATISTICS
Les rapports d'usage compatibles avec COUNTER sont disponibles via la plateforme APS. Les établissements peuvent s'inscrire à http://counter.aps.org/ . Pour plus d'informations, visitez le portail des revues Revues-Bibliothécaires APS à http://librarians.aps.org/ ou contactez help@aps.org pour obtenir de l'aide.	COUNTER-compliant usage reports are available via the APS Platform. Institutions can register at http://counter.aps.org/ . For more information, visit the APS Journals-Librarians Portal at http://librarians.aps.org/ or contact help@aps.org for assistance.
5. USAGES PROHIBÉS	5. PROHIBITIONS ON CERTAIN USE
a. L'Établissement ne doit pas autoriser sciemment une personne autre que les Utilisateurs autorisés à utiliser les Éléments sous Licence. La modification, la recompilation, la copie systématique ou programmée, la revente, la redistribution, la publication ou la republication (au-delà des utilisations autorisées en vertu de la Section 3) de tout texte de revue, production, résultat de recherche ou autre information provenant des Éléments sous Licence ou de toute partie de ceux-ci, y compris, sans limitation, le droit d'auteur, les mentions de propriété et / ou les autres mentions légales qui y sont contenues, sous toute forme ou tout moyen, sont interdites.	a. The Institution shall not knowingly permit anyone other than Authorized Users to use the Licensed Materials. Altering, recompiling, systematic or programmatic copying, reselling, redistributing, publishing or republishing (beyond the uses permitted under Section 3) of any journal text, output, search result, or other information from the Licensed Materials, or any portion thereof, including without limitation, copyright, proprietary and/or other legal notices contained therein, in any form or medium is prohibited.
b. Le téléchargement systématique ou programmé des Éléments sous licence (par exemple, téléchargement de numéros de revue complets), les services de redistribution, l'impression à des fins lucratives et / ou la fabrication systématique de copies imprimées ou électroniques de titres individuels pour transmission à des personnes autres que les Utilisateurs autorisés sont interdits. Il est interdit de télécharger des parties des Éléments sous licence pour créer et redistribuer des copies	b. Systematic or programmatic downloading of the Licensed Materials (for example, downloading entire journal issues), service bureau redistribution services, printing for fee-for-service purposes and/or the systematic making of print or electronic copies of individual titles for transmission to persons other than Authorized Users are prohibited. Downloading portions

locales systématiques et permanentes (à l'exception des caches transitoires et dynamiques des requêtes individuelles de contenu)	of the Licensed Materials for the purpose of creating systematic and persistent local copies (not including transient, dynamic caches of individually requested material) for redistribution is prohibited.
c. Tous les droits qui ne sont pas expressément accordés dans le présent document sont réservés à l'Éditeur déclaré des Éléments sous licence. Les Utilisateurs autorisés ne doivent pas contourner les systèmes de contrôle d'accès de l'Éditeur ni utiliser les systèmes ou les services de l'Éditeur pour essayer d'obtenir un accès non autorisé à un autre système ou réseau.	c. All rights not expressly granted herein are reserved to the stated Publisher of the Licensed Materials. The Authorized Users may not circumvent the Publisher access control systems or use Publisher systems or services to make an attempt to gain unauthorized access to any other system or network.
d. Les Utilisateurs autorisés ne doivent pas redistribuer les Éléments sous licence ni aucun autre article contenu dans lesdits Éléments dans un pays vers lequel l'exportation est interdite par le droit ou la réglementation des États-Unis.	d. Authorized Users shall not redistribute the Licensed Materials or any article therein to a country to which export is prohibited by U.S. law or regulation.
6. FRAIS, PAIEMENT ET TERME	6. FEES, PAYMENT AND TERM
L'Établissement accepte de conserver tous ses abonnements historiques pendant la durée de l'Accord et de payer les frais d'accès et les frais d'adhésion requis qui sont détaillés à l'annexe 3 et qui sont soumis à la hausse annuelle des prix de l'Éditeur concernant le contenu sous licence souscrit. Les exceptions sont les suivantes:	The Institution agrees to maintain all historical subscriptions for the duration of the Agreement, and to pay the required Consortia Access Fees and Joining Fees, which are detailed in Schedule 3 and are subject to the Publisher's annual price increase for the Subscribed Licensed Content. The exceptions are as follows:
a. L'Établissement peut convertir des abonnements 'print plus online' en Abonnements uniquement en ligne	a. The Institution can convert from 'print plus online' subscriptions to 'online-only' subscriptions
b. L'Établissement dont les abonnements historiques incluent 'PR-ALL + PRL + RMP' peut les convertir en formule 'APS-ALL'	b. The Institution with historical subscriptions that include 'PR-ALL+PRL+RMP' may convert to an 'APS-ALL' package

<p>Au moment du paiement, l'Éditeur fournira un accès en ligne à tous les Éléments sous licence énumérés à l'annexe 2. Les frais sont payables dans les trente jours à compter de la réception de la facture.</p>	<p>Upon payment, the Publisher will provide online access to all of the Licensed Materials listed on Schedule 2. The fee is payable within 30 days of receipt of an invoice.</p>
<p>Le Preneur de licence est responsable de tous les frais et taxes applicables découlant de ou liés à l'utilisation des Éléments sous Licence, comme requis par une juridiction nationale, étatique, provinciale ou locale à laquelle le Preneur de licence est soumis, y compris, sans limitation, les taxes sur les services.</p>	<p>The Licensee is responsible for all applicable taxes and fees arising from or related to the use of the Licensed Materials as required by any national, state, provincial, or local jurisdiction to which the Licensee is subject including, without limitation, service taxes.</p>
<p>Les prix de l'Éditeur reflètent les initiatives actuelles et futures d'APS en matière de libre accès et aucun autre ajustement de prix ne sera effectué pendant la durée du présent Accord. Seuls les ajustements suivants peuvent être effectués:</p>	<p>The Publisher's prices reflect current and future APS Open Access initiatives and no further price adjustments will be made during the term of this agreement. Only the following adjustments may be made:</p>
<p>a. La copie imprimée de toute revue reçue par un établissement donné peut être ajoutée en échange d'un pourcentage du montant de la souscription pour ce titre, plus les frais de port (le cas échéant). Pour obtenir les tarifs des copies imprimées : http://librarians.aps.org/institutional.html</p>	<p>a. The print copy of any journal received by a given Institution may be added for a percentage of the subscription price for that title, plus mailing cost (if applicable). For Print Add-On Prices: http://librarians.aps.org/institutional.html</p>
<p>b. Un nouveau titre, qui n'était pas initialement inclus dans les Éléments sous licence figurant à l'annexe 2, peut être ajouté au présent Accord à tout moment, à un prix convenu entre l'éditeur et l'Établissement.</p>	<p>b. A new title, not initially included in the Licensed Materials listed in Schedule 2, may be added to this Agreement at any time, at a price to be agreed upon by the Publisher and the Institution.</p>
<p>c. Si l'une des revues énumérées dans l'annexe 2 cesse de paraître ou est retirée de la plate-forme APS par l'Éditeur, ou si l'Éditeur n'est pas en mesure de fournir un accès continu à un titre pendant la durée du présent Accord, les paiements annuels et / ou les frais d'adhésion de l'Établissement</p>	<p>c. If any journal in Schedule 2 ceases publication or is withdrawn by the Publisher from the APS Platform, or if the Publisher is unable to provide continued access to any title during the term of this Agreement, the Institution's annual subscription payments</p>

peuvent être ajustés d'un commun accord entre l'Éditeur et l'Établissement.	and/or joining fee may be adjusted by agreement between the Publisher and the Institution.
L'Établissement convient que, hormis les exceptions énumérées ci-dessus, aucune autre réduction ne sera appliquée au montant total de cet Accord de licence pendant la durée du présent Accord.	The Institution agrees that, with the exceptions listed above, there will be no other reductions in the total price of this License Agreement for the duration of this Agreement.
Le présent accord s'applique du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2022.	The term of this Agreement is January 1, 2021 to December 31, 2022.
7. DROITS D'ARCHIVAGE	7. ARCHIVAL RIGHTS
L'Éditeur fera son possible pour archiver la totalité du contenu de ses revues électroniques. En particulier, l'Éditeur maintient trois sites miroirs complets et continuellement mis à jour pour tout son contenu depuis 1893 jusqu'à nos jours, sites distribués largement à travers les États-Unis, et il dépose également le contenu complet publié auprès de Portico.	The Publisher will use reasonable efforts to maintain an archive of its entire electronic journal content. In particular, the Publisher maintains three complete and continuously updated mirror sites for all of its content from the present back to 1893, distributed widely across the United States, and also deposits the full Publisher's content with Portico.
Les Éléments sous licence archivés sont produits par l'Éditeur sous la forme d'une collection PDF comprenant tous les articles publiés chaque année. Les fichiers, distribués sur CD-ROM, peuvent être achetés et hébergés sur le serveur local de l'Établissement. L'utilisation des Éléments sous licence archivés reste soumise aux Termes et conditions du présent Accord.	The archived Licensed Materials are produced by the Publisher as a PDF collection of all articles published each year. The files, distributed on CD-ROMs, can be purchased and mounted on the Institution's local server. The use of the archived Licensed Materials remains subject to the terms and conditions of this Agreement.
8. GARANTIES DE L'ÉTABLISSEMENT	8. INSTITUTION WARRANTIES
a. Sous réserve de la loi applicable, l'Établissement accepte d'indemniser, de défendre et de dégager la responsabilité de l'Éditeur en cas de perte, dommage, frais, responsabilité et dépenses (y compris les frais juridiques et professionnels raisonnables) découlant de toute réclamation ou action judiciaire intentée contre l'Éditeur en lien, de quelque manière que ce soit,	a. Subject to applicable law, the Institution agrees to indemnify, defend and hold the Publisher harmless from and against any loss, damage, costs, liability and expenses (including reasonable legal and professional fees) arising out of any claim or legal action taken against the Publisher related

<p>avec l'utilisation des Éléments sous licence par l'établissement ou par les Utilisateurs autorisés ou découlant de l'incapacité de l'établissement à s'acquitter de ses obligations en relation avec le présent Accord, à condition que rien dans le présent Accord ne rende l'établissement responsable de la violation des termes de l'Accord par un Utilisateur autorisé dans le cas où l'établissement n'aurait pas causé, aidé sciemment ou toléré la poursuite de cette violation après avoir pris connaissance d'une violation effective.</p>	<p>to or in any way connected with any use of the Licensed Materials by the Institution or Authorized Users or any failure by the Institution to perform its obligations in relation to this Agreement, provided that nothing in this Agreement shall make the Institution liable for breach of the terms of the Agreement by any authorized user provided that the Institution did not cause, knowingly assist or condone the continuation of such breach to continue after becoming aware of an actual breach having occurred.</p>
<p>b. L'établissement doit:</p>	<p>b. The Institution shall:</p>
<p>1. faire son possible pour s'assurer que tous les Utilisateurs autorisés sont conscients de l'importance de respecter les droits de propriété intellectuelle dans les Éléments sous licence et des Termes et conditions de cet Accord et faire son possible pour informer les Utilisateurs autorisés des Termes et conditions de cet Accord, ainsi que prendre des mesures pour protéger les Éléments sous licence contre toute utilisation non autorisée ou toute autre violation du présent Accord.</p>	<p>1. use reasonable efforts to ensure that all Authorized Users are aware of the importance of respecting the intellectual property rights in the Licensed Materials and of the terms and conditions of this Agreement, and use reasonable efforts to notify Authorized Users of the terms and conditions of this Agreement and take steps to protect the Licensed Materials from unauthorized use or other breach of this Agreement.</p>
<p>2. faire son possible pour surveiller la conformité de l'usage et, lorsqu'il prend connaissance d'un usage non autorisé ou d'une autre infraction, en informer immédiatement l'Éditeur et prendre toutes les mesures raisonnables et appropriées, afin de s'assurer que cette activité cesse et d'éviter toute récurrence.</p>	<p>2. use reasonable efforts to monitor compliance and immediately upon becoming aware of any unauthorized use or other breach, inform the Publisher and take all reasonable and appropriate steps, both to ensure that such activity ceases and to prevent any recurrence.</p>

9. GARANTIES DE L'ÉDITEUR	9. PUBLISHER WARRANTS
<p>a. L'Éditeur garantit à l'Établissement que les Éléments sous licence ne portent pas atteinte aux droits d'auteur ou à tout autre droit de propriété intellectuelle de qui que ce soit. L'Éditeur doit indemniser et dégager la responsabilité de l'Établissement en cas de perte, dommage, frais, responsabilité et dépenses (y compris les frais juridiques et professionnels raisonnables) découlant de toute action en justice intentée contre l'Établissement sur la base d'une atteinte réelle ou présumée à ces droits. Cette indemnité pourra être réclamée après la résiliation du présent Accord pour quelque raison que ce soit. Cette indemnité ne s'appliquera pas si l'Établissement a modifié les Éléments sous licence d'une façon non autorisée par le présent Accord.</p>	<p>a. The Publisher warrants to the Institution that the Licensed Materials do not infringe the copyright or any other proprietary or intellectual property rights of any person. The Publisher shall indemnify and hold the Institution harmless from and against any loss, damage, costs, liability and expenses (including reasonable legal and professional fees) arising out of any legal action taken against the Institution claiming actual or alleged infringement of such rights. This indemnity shall survive the termination of this Agreement for any reason. This indemnity shall not apply if the Institution has amended the Licensed Materials in any way not permitted by this Agreement.</p>
<p>b. L'Éditeur doit:</p>	<p>b. The Publisher shall:</p>
<p>1. faire son possible pour s'assurer que le serveur dispose d'une capacité et d'une bande passante suffisantes pour supporter l'utilisation de l'Établissement à un niveau qui répond aux normes de disponibilité pour les services d'information de portée similaire opérant via le World Wide Web, car ces normes peuvent évoluer pendant la durée du présent Accord.</p>	<p>1. use reasonable efforts to ensure that the server has adequate capacity and bandwidth to support the usage of the Institution at a level that meets the standards of availability for information services of similar scope operating via the World Wide Web, as such standards evolve from time to time over the term of this Agreement.</p>
<p>2. faire son possible pour mettre les Éléments sous licence à disposition de l'Établissement et des Utilisateurs autorisés à tout moment et sur la base des 24 heures, sauf pour une maintenance de routine (qui doit être préalablement notifiée à l'Établissement chaque fois que cela est possible), ainsi qu'à rétablir l'accès aux</p>	<p>2. use reasonable efforts to make the Licensed Materials available to the Institution and to Authorized Users at all times and on a twenty-four hour basis, save for routine maintenance (which shall be notified to the</p>

<p>Éléments sous licence dès que possible en cas d'interruption ou de suspension du service.</p>	<p>Institution in advance wherever possible), and to restore access to the Licensed Materials as soon as possible in the event of an interruption or suspension of the service.</p>
<p>a. HORS INDICATION EXPRESSE DANS LE PRÉSENT ACCORD, L'ÉDITEUR NE FAIT AUCUNE REPRÉSENTATION OU GARANTIE D'AUCUNE SORTE, EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS, MAIS PAS EXCLUSIVEMENT, LES GARANTIES DE CONCEPTION, D'EXACTITUDE DES INFORMATIONS CONTENUES DANS LES ÉLÉMENTS SOUS LICENCE, DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADAPTATION DE L'USAGE À UNE FIN PARTICULIÈRE. LES ÉLÉMENTS SOUS LICENCE SONT FOURNIS «EN L'ÉTAT».</p>	<p>a. EXCEPT AS EXPRESSLY PROVIDED IN THIS AGREEMENT, THE PUBLISHER MAKES NO REPRESENTATIONS OR WARRANTIES OF ANY KIND, EXPRESS OR IMPLIED, INCLUDING, BUT NOT LIMITED TO, WARRANTIES OF DESIGN, ACCURACY OF THE INFORMATION CONTAINED IN THE LICENSED MATERIALS, MERCHANTABILITY OR FITNESS OF USE FOR A PARTICULAR PURPOSE. THE LICENSED MATERIALS ARE SUPPLIED 'AS IS'.</p>
<p>b. À L'EXCEPTION DES DISPOSITIONS PRÉVUES DANS LE PRÉSENT ACCORD, L'ÉDITEUR NE SAURAIT EN AUCUN CAS ÊTRE TENU RESPONSABLE ENVERS L'INSTITUTION OU TOUTE AUTRE PERSONNE, Y COMPRIS, MAIS PAS</p>	<p>b. EXCEPT AS PROVIDED IN THIS AGREEMENT, UNDER NO CIRCUMSTANCES SHALL THE PUBLISHER BE</p>

EXCLUSIVEMENT, LES UTILISATEURS AUTORISÉS, EN CAS DE DOMMAGE PARTICULIER, EXEMPLAIRE, ACCIDENTEL OU CONSÉCUTIF QUI POURRAIT DÉCOULER DE L'INCAPACITÉ À UTILISER, OU DE L'USAGE DES ÉLÉMENTS SOUS LICENCE. INDÉPENDAMMENT DE LA CAUSE OU DE LA FORME D'ACTION, LA RESPONSABILITÉ GLOBALE DE L'ÉDITEUR EN CAS DE RÉCLAMATION, PERTE OU DOMMAGE DÉCOULANT DE QUELQUE VIOLATION QUE CE SOIT DU PRÉSENT ACCORD NE DOIT EN AUCUN CAS DÉPASSER LES FRAIS D'ACCÈS CONSORTIAUX PAYÉS PAR L'ÉTABLISSEMENT À L'ÉDITEUR EN VERTU DE CET ACCORD CONCERNANT LA PÉRIODE DE L'ACCORD DURANT LAQUELLE CETTE RÉCLAMATION, CETTE PERTE OU CES DOMMAGES ONT EU LIEU. LA LIMITATION DE RESPONSABILITÉ QUI PRÉCÈDE ET L'EXCLUSION DE CERTAINS DOMMAGES SONT APPLICABLES INDÉPENDAMMENT DU SUCCÈS OU DE L'EFFICACITÉ D'AUTRES MESURES.

LIABLE TO THE INSTITUTION OR ANY OTHER PERSON, INCLUDING BUT NOT LIMITED TO AUTHORIZED USERS, FOR ANY SPECIAL, EXEMPLARY, INCIDENTAL OR CONSEQUENTIAL DAMAGES OF ANY CHARACTER ARISING OUT OF THE INABILITY TO USE, OR THE USE OF, THE LICENSED MATERIALS. IRRESPECTIVE OF THE CAUSE OR FORM OF ACTION, THE PUBLISHER'S AGGREGATE LIABILITY FOR ANY CLAIMS, LOSSES, OR DAMAGES ARISING OUT OF ANY BREACH OF THIS AGREEMENT SHALL IN NO CIRCUMSTANCES EXCEED THE CONSORTIA ACCESS FEES PAID BY THE INSTITUTION TO THE PUBLISHER UNDER THIS AGREEMENT IN RESPECT OF THE AGREEMENT TERM DURING WHICH SUCH CLAIM, LOSS OR

	DAMAGE OCCURRED. THE FOREGOING LIMITATION OF LIABILITY AND EXCLUSION OF CERTAIN DAMAGES SHALL APPLY REGARDLESS OF THE SUCCESS OR EFFECTIVENESS OF OTHER REMEDIES.
10. RESPONSABILITÉ DES PARTIES.	10. RESPONSIBILITY BY BOTH PARTIES.
Chaque Partie doit faire tout son possible pour protéger la propriété intellectuelle, les informations confidentielles et les droits de propriété de l'autre Partie.	Each party shall use its best efforts to safeguard the intellectual property, confidential information and proprietary rights of the other parties.
11. VERSION OFFICIELLE D'ENREGISTREMENT	11. OFFICIAL VERSION OF RECORD
L'Éditeur fera des efforts commercialement raisonnables pour s'assurer que la version en ligne de la revue correspond au contenu de la version imprimée. En cas de divergence entre les versions imprimée et en ligne, la version en ligne sera la version officielle d'enregistrement.	The Publisher will use commercially reasonable efforts to ensure that the online version of the journal corresponds in content with the print version. In the event of any discrepancy between the print and online versions, the online version will be the official version of record.
12. RÉSILIATION	12. TERMINATION
Le présent Accord prendra fin:	This Agreement will terminate:
a. Si et quand les abonnements et / ou les frais d'accès expirent ou lorsque les conditions prévues dans (b) ou (c) ont eu lieu:	a. if and when the subscriptions and/or Access Fees lapse or when conditions covered by (b) or (c), below have occurred:
b. Dès que l'Éditeur a déterminé que l'Établissement a violé inconsciemment ou involontairement un terme ou une condition de cette Licence et, après notification à l'Établissement de ladite infraction, la	b. upon a determination by the Publisher that the Institution has unknowingly or unintentionally violated any term or condition of this License and upon notice to the

<p>Licence prend fin sauf si, dans les dix (10) jours ouvrables suivant la réception de la notification de l'infraction par écrit ou par courrier électronique, l'Établissement met en œuvre des procédures, raisonnablement satisfaisantes pour l'éditeur, pour empêcher de futures violations</p>	<p>Institution of such violation, the License will terminate unless within ten (10) business days after receiving written or e-mail notice of the violation, the Institution implements procedures, reasonably satisfactory to the Publisher, to prevent future violations</p>
<p>c. À moins qu'il ne soit résilié par l'une des Parties par un préavis écrit de trois mois à l'autre.</p>	<p>c. unless terminated by either party by three months written notice to the other.</p>
<p>13. GÉNÉRALITÉS</p>	<p>13. GENERAL</p>
<p>a. Cet Accord constitue l'entière acceptation des Parties et remplace toutes les annonces et accords précédents en rapport avec l'objet de cet Accord, qu'ils soient par oral ou par écrit.</p>	<p>a. This Agreement constitutes the entire agreement of the parties and supersedes all prior communications, understandings and agreements relating to the subject matter of this Agreement, whether oral or written.</p>
<p>b. Le présent Accord ne peut être cédé par l'une ou l'autre des Parties à une personne ou organisation tierce, et aucune des Parties ne peut sous-traiter ses obligations, sauf dans les cas prévus dans le présent Accord en ce qui concerne la gestion et l'exploitation des Éléments sous licence, sans l'autorisation écrite préalable et le consentement de l'autre Partie, lequel consentement ne peut être refusé de façon déraisonnable.</p>	<p>b. This Agreement may not be assigned by either party to any other person or organization, nor may either party sub-contract any of its obligations, except as provided in this Agreement in respect of the management and operation of the Licensed Materials, without the prior written consent of the other party, which consent shall not unreasonably be withheld.</p>
<p>c. Toute notification à l'une des Parties par l'autre doit être envoyée par courrier affranchi avec accusé de réception ou par courrier recommandé à l'adresse du destinataire telle qu'énoncée dans le présent Accord ou à toute autre adresse telle que notifiée par l'une des Parties à l'autre comme étant son adresse pour les notifications.</p>	<p>c. Any notices to be served on either of the parties by the other shall be sent by prepaid recorded delivery or registered mail to the address of the addressee as set out in this Agreement or to such other address as notified by either party to the other as its address for service of notices.</p>

<p>d. Le retard ou le manquement de l'une ou l'autre des Parties dans l'exécution des dispositions du présent Accord, en raison de circonstances indépendantes de sa volonté (y compris, mais pas exclusivement, la guerre, les grèves, les inondations, les restrictions gouvernementales, les pannes d'électricité et des télécommunications ou les défaillances d'Internet, les dommages ou la destruction de quelque installation de réseau que ce soit) ne sera pas considéré comme une violation de cette Licence, ou comme pouvant donner lieu à une violation de cette Licence.</p>	<p>d. Neither party's delay or failure to perform any provision of this Agreement, as result of circumstances beyond its control (including, without limitation, war, strikes, floods, governmental restrictions, power, telecommunications or Internet failures, or damage to or destruction of any network facilities) shall be deemed to be, or to give rise to, a breach of this License.</p>
<p>e. L'invalidité ou la non- applicabilité de quelque disposition que ce soit du présent Accord n'affectera pas la poursuite ou la force exécutoire du reste du présent Accord .</p>	<p>e. The invalidity or un-enforceability of any provision of this Agreement shall not affect the continuation or enforceability of the remainder of this Agreement.</p>
<p>f. La dispense ou l'échec d'une des Parties à exiger de la part de l'autre une exécution , de quelque disposition que ce soit du présent Accord n'affectera pas son droit absolu à exiger une telle exécution à tout moment ultérieur, ou ne sera pas considéré comme une dispense de la disposition elle-même.</p>	<p>f. Either party's waiver, or failure, to require performance by the other, of any provision of this Agreement will not affect its full right to require such performance at any subsequent time, or be taken or held to be a waiver of the provision itself.</p>
<p>g. Le présent Accord a été exécuté par les Parties dans des originaux identiques, un en langue anglaise et un en langue française. Nonobstant ce qui précède, les Parties conviennent que, en cas de litige entre les Parties concernant l'interprétation ou l'application des termes du présent Accord, la version anglaise de l'Accord prévaudra. Toutes les communications et notifications à faire ou à donner en vertu du présent Accord se feront en langue anglaise.</p>	<p>g. This Agreement has been executed by the Parties in counterpart originals, one in the English language and one in the French language. Notwithstanding the foregoing, the Parties agree that in the event of controversy between the Parties regarding the interpretation or application of the terms of this Agreement, the English language version of the Agreement will be controlling. All communications and notices to be made or given pursuant to this</p>

	Agreement shall be in the English language.
h. Jurisdiction compétente : Les parties s'efforceront de trouver un règlement amiable à leur litige. Les litiges éventuels sont réglés par les lois et règlements du droit français et sont de la compétence du Tribunal Administratif (TA) du siège de l'Abonné	h. Jurisdiction: The parties shall endeavor to reach a friendly settlement to their dispute. Possible disputes are resolved by French laws and regulations and jurisdiction shall fall to the Administrative Court of the Subscribing member.

Annexe 2 Éléments sous licence étant la propriété de l'American Physical Society et protégés par ses droits d'auteur	Schedule 2 Licensed Materials Owned & Copyrighted by the American Physical Society
L'intégralité du contenu des revues est disponible uniquement en format électronique	<u>(All Journal Content is Online Only Format)</u>
Physical Review Letters Physical Review X (libre accès) PRX Quantum (libre accès) Reviews of Modern Physics Physical Review A Physical Review B Physical Review C Physical Review D Physical Review E Physical Review Applied Physical Review Fluids Physical Review Materials Physical Review Research (libre accès) Physical Review Accelerators and Beams (libre accès) Physical Review Physics Education Research (libre accès) Physical Review Online Archive (PROLA)	Physical Review Letters Physical Review X (Open Access) PRX Quantum (Open Access) Reviews of Modern Physics Physical Review A Physical Review B Physical Review C Physical Review D Physical Review E Physical Review Applied Physical Review Fluids Physical Review Materials Physical Review Research (Open Access) Physical Review Accelerators and Beams (Open Access) Physical Review Physics Education Research (Open Access) Physical Review Online Archive (PROLA)
ISSN et CODENS: Http://librarians.aps.org/issn Http://journals.aps.org * Également inscrit à l'annexe 4	ISSN and CODENS: http://librarians.aps.org/issn http://journals.aps.org <i>*Also listed in Schedule 4</i>
Portail pour bibliothécaires: Http://librarians.aps.org/	Librarian Portal: http://librarians.aps.org/
Assistance technique APS : E-mail: help@aps.org	APS Technical Support: E-mail: help@aps.org

Annexe 3 Nom de l'Établissement membre	Schedule 3 Name of the Member Institution
Informations sur l'Établissement Nom du Consortium: _____ Nom de l'Établissement: _____ Numéro de compte client de l'Établissement: _____ Adresse de l'Établissement: _____ Adresses IP: _____	Institution Information Consortia Name: _____ Institution Name: _____ Institution Account Number: _____ Institution Address: _____ IP Addresses: _____
Contact technique de l'Établissement Nom Prénom: _____ Fonction / Titre: _____ Email: _____ Téléphone: _____	Institution Technical Contact Name: _____ Position/Title: _____ Email: _____ Phone: _____
Montant total dû en 2021 \$ _____ .00 USD Montant total dû en 2022 : \$ _____ .00 USD	Total 2021 Payment Due: \$ _____ .00 USD Total 2022 Payment Due: \$ _____ .00 USD

Annexe 4 ISSN, CODEN et URL	Schedule 4 ISSNs, CODENs, and URLs
--	---

TITLE	ISSN	CODEN	URL
Physical Review Letters	1079-7114	PRLTAO	journals.aps.org/prl
Physical Review X	2160-3308	PRXHAE	journals.aps.org/prx
PRX Quantum	2691-3399	PQRUAG	journals.aps.org/prxquantum
Reviews of Modern Physics	1539-0756	RMPHAT	journals.aps.org/rmp
Physical Review A	2469-9934	PLRAAN	journals.aps.org/pra
Physical Review B	2469-9969	PRBMDO	journals.aps.org/prb
Physical Review C	2469-9993	PRVCAN	journals.aps.org/prc
Physical Review D	2470-0029	PRVDAQ	journals.aps.org/prd
Physical Review E	2470-0053	PLEEE8	journals.aps.org/pre
Physical Review Research	2643-1564	PRRHAI	journals.aps.org/prresearch
Physical Review Accelerators and Beams	2469-9888	PRABCJ	journals.aps.org/prab
Physical Review Applied	2331-7019	PRAHB2	journals.aps.org/prapplied
Physical Review Fluids	2469-990X	PRFHBR	journals.aps.org/prfluids
Physical Review Materials	2475-9953	PRMHAR	journals.aps.org/prmaterials
Physical Review Physics Education Research	2469-9896	PRPECZ	journals.aps.org/prper
Physics	1943-2879	PHYSGM	physics.aps.org

J'ai lu et j'accepte d'adhérer et de respecter tous les termes et conditions énoncés ci-dessus:	I have read and agree to adhere and abide by all the terms and conditions stated above:
--	--

Pour l'Abonné / For the Licensee

Nom de l'Abonné/Name of Licensee:

Nom de l'Administrateur/ Administrator Name:

Titre de l'Administrateur /Administrator Title:

Signature:

Date/Date:

Pour American Physical Society / For American Physical Society

Nom/Name: Dr. Matthew Salter

Titre/Title: Éditeur/Publisher

Signature: _____

Date: _____

<p>Veuillez envoyer par e-mail le contrat de licence rempli et signé à</p> <p>Melissa Overton, responsable du programme de marketing et de consortium American Physical Society Courrier électronique: overton@aps.org</p>	<p>Please e-mail the completed and signed License Agreement to:</p> <p>Melissa Overton, Consortia & Marketing Program Manager American Physical Society Email: overton@aps.org</p>
---	--

